

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 27 Septembre 2021	Séance du : Mardi 05 Octobre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Cinq Octobre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 37	
Présents : 31	Pour : 37	
Absents : 8	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc),

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Gérald VALENTINI (Valmasclle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

15. Convention d'objectifs et de financement pour la prestation d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant entre le Conseil Départemental de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais

Madame GAIRAUD rappelle que depuis Décembre 2020, la Communauté de communes du Clermontais gère l'Arbre à Bulles, un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) itinérant. Cette structure s'inscrit dans la continuité de la politique portée par la Communauté de communes tenant à proposer un accueil régulier des parents et leurs enfants sur différentes communes du Clermontais, notamment sur des communes isolées.

Ce lieu d'accueil enfants parents est amené à intervenir sur les communes de Canet, Fontès, Octon et Paulhan.

Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire d'approuver une convention d'objectifs entre la Communauté de communes du Clermontais et le Département de l'Hérault relative au fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant pour 2021, présentée en annexe, définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service.

Cette convention d'objectifs et de financements définit les objectifs suivants :

- Participer à la prévention précoce des risques de trouble dans la relation enfants-parents en renforçant la notion de lien et d'attachement à travers des moments bien vécus ensemble

- Proposer une écoute active aux parents de leurs questionnements, demandes, difficultés pour contribuer à ce que ces difficultés soient déposées dans un lieu tiers et éviter qu'elles ne perdurent
- Valoriser les compétences du parent et lui permettre de découvrir son enfant autrement.
- Préparer à la séparation (entrée à l'école, accueil chez une assistante maternelle)
- Favoriser la venue de toutes les familles, quelles que soient leur situation socioéconomique, leur culture, leurs difficultés.
- Favoriser l'éveil et le développement affectif et relationnel de l'enfant
- Favoriser les échanges entre paires et leur socialisation.

Cette convention de financement est amenée à être conclue pour la période du 1^{er} Juin 2021 au 31 Décembre 2021. La Maison Départementale des solidarités du Cœur d'Hérault Pic Saint Loup assure le suivi technique, en collaboration avec la Direction de la protection maternelle et infantile.

Le budget prévisionnel global de ces actions est de 25 718 €. La participation du Département de L'hérault est portée à 5200 €. La Communauté de communes et la Caisse d'Allocations familiales interviennent en cofinancement avec respectivement 12 620 € et 7898 €

En conséquence, Madame GAIRAUD propose aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant le LAEP itinérant « l'arbre à bulle » conclue entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Madame GAIRAUD et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service concernant le LAEP itinérant « l'arbre à bulle » conclue entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais telle que présentée en pièce annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.